



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Programme Opérationnel
FEDER-FSE 2014 -2020
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

★ Financement dans le cadre de la réponse de l'Union
à la pandémie de COVID-19

Axe 9

Accompagner la relance du territoire neo-aquitain verte, resiliente et numerique

PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT 13.i

Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9.1

ACCOMPAGNER LA RELANCE DU
TERRITOIRE NEO-AQUITAIN VERTE,
RESILIENTE ET NUMERIQUE

★ REACT-UE

La mobilisation de crédits FEDER-FSE supplémentaires au titre de l'initiative « REACT-EU » vise à soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie.

Les opérations soutenues sur les axes REACT sont éligibles à compter du 1er février 2020.

★ LES ACTIONS SOUTENUES

TRANSITION NUMÉRIQUE

- Projet RINA : Financement du Réseau d'Infrastructure Numérique de la Nouvelle-Aquitaine,
- Système régional numérique de Transports scolaires et Transports inter urbains,
- Développement d'outils, d'équipements, d'infrastructures au bénéfice de l'enseignement et de la formation favorisant l'enseignement à distance (Plan Numérique Educatif / Campus numérique, plateforme « e-noticia », outils de simulation numérique dans le secteur du sanitaire et social...),
- Développement de services numériques par les services publics,
- Sensibilisation aux cyber-menaces, accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts, réalisation de tests d'intrusions et déploiement de solutions de cyber sécurité par les acteurs publics et privés du territoire

- Développement de stratégies numériques notamment dans les filières touchées par la crise comme la culture, le patrimoine, le tourisme..., acquisition d'équipements numériques (Plateformes numériques, billetterie dématérialisée, numérisation 2ème génération des salles de cinéma, etc...).

LES BÉNÉFICIAIRES



Entreprises, associations, collectivités et leurs groupements, établissements d'enseignement et de formation, ...

★ LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE MON PROJET

L'Union européenne souhaite que le processus de sélection des projets soit le plus transparent possible pour les bénéficiaires avec des critères fixés au préalable afin d'assurer un traitement équitable dans l'instruction des demandes et de renforcer l'effet levier des fonds européens. Ainsi, deux niveaux de critères de sélection ont été mis en place par les règlements européens :

1. Des principes directeurs de sélection des opérations adoptés dans le cadre du Programme Opérationnel.

Au titre de l'objectif spécifique 9.1, chaque projet devra prendre en compte les principes suivants :

- le lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- son impact en termes de rebond, de relance et de résilience des territoires et acteurs concernés ;
- son impact en termes de transition numérique et du Green-Deal.

Ces principes directeurs ne sont pas cumulatifs.

2. Les critères de sélection adoptés par le comité de suivi régional

- Coût total minimum de 100 000 € HT/TTC
- L'acquisition de matériel informatique doit se réaliser dans le cadre d'un projet global de transformation numérique.
- Pour les opérations relatives à la cyber sécurité, le coût total minimum est de 50 000€ HT/TTC.

3. Les mesures de simplification : Utilisation des OCS (Option de coûts simplifiés)

Pour les opérations mixtes présentant plus de 50% de dépenses d'investissement : Utilisation du taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs pour calculer les coûts indirects.

Pour les opérations mixtes présentant plus de 50% de dépenses de fonctionnement : Utilisation du taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel directes éligibles pour calculer les autres coûts éligibles

COMBIEN ?

- Fonds concerné : FEDER

- L'enveloppe FEDER mobilisée sur cet objectif spécifique est de 93,5 millions d'euros.

- Taux d'intervention moyen : 80%. Ce taux pourra être amené à varier selon les règlements en vigueur notamment en matière d'aides d'État et selon les critères de sélection du programme ou des éventuels appels à projets.

LES INDICATEURS

Afin de mesurer l'efficacité de votre projet au regard de l'objectif spécifique, les indicateurs de réalisation ci-dessous devront être particulièrement suivis :

- Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
- Nbre d'entreprises bénéficiant de subventions
- Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que les subventions
- Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
- Nbre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise Covid 19

